

L'aide-ménagère sociale

Le Conseil général peut octroyer une aide aux personnes âgées ou handicapées ayant besoin d'une assistance dans leur quotidien et notamment pour effectuer les tâches ménagères.

L'aide-ménagère sociale s'adresse à des personnes dont la situation motive une aide à domicile, en raison de leur isolement géographique ou familial, de leur grand âge ou d'une situation sociale particulièrement fragile et qui rencontrent des difficultés à accomplir certains actes quotidiens nécessaires à leur maintien à domicile.

Jusqu'à 30 heures par mois

Elle est attribuée sous certaines conditions notamment de ressources par rapport à un plafond légal. Le nombre d'heures mensuel est attribué selon les besoins dans la limite de 30 heures/mois.

Les heures sont payées directement au service prestataire qui intervient.

Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une aide-ménagère sociale?

Le demandeur doit tout d'abord justifier d'une présence ininterrompue sur le territoire métropolitain depuis 15 ans.

L'aide ménagère est basée sur des critères d'attribution :

- l'âge
- l'incapacité et le handicap
- l'inaptitude au travail
- les ressources

ATTENTION, lors de l'instruction de la demande, il est tenu compte des ressources des personnes habitantes « sous le même toit » qu'un lien d'alliance ou de filiation existe ou non. Elle est attribuée aux personnes âgées disposant de ressources inférieures au plafond annuel légal d'octroi qui correspond au plafond des ressources de l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.

Comment effectuer sa demande d'aide-ménagère aide sociale?

Le dossier doit être déposé à la mairie ou au CCAS/CIAS du domicile du demandeur.

LISTE DES PIECES A TRANSMETTRE

- La photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport ou d'un extrait d'acte de naissance ; ou s'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résidence ou titre de séjour.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu et les avis d'imposition relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Les justificatifs des ressources perçues : pensions et retraites, prestations de la Caisse d'Allocations Familiales du bénéficiaire ou du cohabitant (Joindre les attestations indiquant les montants annuels versés).

Le cas échéant :

- Titre de pension vieillesse principal.
- La photocopie de l'acte de donation intervenue dans les 10 ans précédant cette demande.
- La copie du jugement de protection juridique (tutelle...).
- Justificatifs de handicap (carte d'invalidité, justificatif de perception d'une pension d'invalidité, notification de la MDPH attribuant l'Allocation Adulte Handicapé et l'attestation si inaptitude au travail).

CONSEQUENCES DE L'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

Le demandeur est informé que conformément aux dispositions de l'article L132-8, R 132-11 et R 132-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles des recours en récupération des dépenses d'aide-ménagère du Département peuvent être exercés :

- à l'encontre de la succession du bénéficiaire (dans ce cas, la récupération est limitée à la part de la succession qui excède 46 000 € et pour les dépenses supérieures à 760 €),
- à l'encontre du légataire,
- à l'encontre du donataire lorsque la donation est intervenue postérieurement à la demande d'aide sociale ou dans les 10 ans qui ont précédé cette demande.

DECLARATIONS FRAUDULEUSES (Article L135-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

« Le fait de percevoir frauduleusement ou de tenter de percevoir frauduleusement des prestations au titre de l'aide sociale est puni de peines prévues par les articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code Pénal.»

INFORMATISATION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données recueillies dans ce questionnaire. Elle garantit au demandeur ou au bénéficiaire d'aide sociale, un droit d'accès et de rectification auprès de notre administration, pour les données le concernant.

Dispositions relatives à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 concernant les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

En application des dispositions de l'article 2 de la loi susvisée, les personnes qui le demandent pourront consulter les documents relatifs à la présente demande les concernant. Les modalités d'accès seront appliquées conformément aux dispositions édictées par la loi.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Direction de la vie Sociale - Service Maintien de l'autonomie
1 place Monseigneur de Galard
CS 20310
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX



DEMANDE D'AIDE MENAGERE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR					
	LE DEMANDEUR	LE CONJOINT, CONCUBIN, PACSE OU COHABITANT			
NOM Prénoms					
Nom de jeune fille					
Date et lieu de naissance					
Situation de famille (célibataire, marié, divorcé, veuf, concubin, PACSE)					
Nationalité	☐ Française ☐ Etrangère union Européenne ☐ Etrangère hors Union Européenne	☐ Française ☐ Etrangère union Européenne ☐ Etrangère hors Union Européenne			
Date d'arrivée en France Métropolitaine					
Contact : Tél. Fixe Tél.					
Portable Adresse mail					
☐ Mandat de protection future Nom et adresse du tuteur ou de l'organisme tutélaire :					
ADRE	SSE ACTUELLE DU DEMAN	NDEUR			
Adresse et date d'entrée dans le logement : En cas de déménagement depuis moins de 3 mois, indiquer l'adresse précédente et la date du déménagement.					
PERSONNE A JOINDRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT (enfant, parent, etc.)					
Adresse: Téléphone fixe:	Prénom :				

LES RESSOURCES MENSUELLES (joindre justificatifs)					
	DU DEMANDEUR	DU CONJOINT, CONCUBIN, PACSE OU COHABITANT			
Salaire					
Pensions et retraites					
Pension d'invalidité					
AAH					
Indemnités journalières					
RMI/RSA					
ASSEDIC					
Rente accident du travail					
Pension militaire					
Revenus fonciers					
Aide au logement					
Autres:					

CAPITAUX MOBILIERS (joindre les justificatifs)				
Nom de l'établissement bancaire				
PRODUITS	MONTANT	MONTANT	MONTANT	
Compte Courant				
Compte Courant				
Livret d'épargne : -1 ^{er} Livret -2 ^{ème} Livret				
Livret d'épargne Populaire				
Livret de développement durable (ex : CODEVI)				
Valeurs mobilières : Obligations, actions				
Assurance vie *				
Autres :				

^{*} joindre les copies des justificatifs du contrat d'assurance vie faisant apparaître le montant du capital initial versé, des versements ultérieurs, et le nom des bénéficiaires.

PATRIMOINE				
☐ Je dispose de biens immobiliers (propriétaire, usufruitier, indivision) situés à :				
Commune				
☐ Je ne suis propriétaire d'aucun bien immobilier				
☐ J'ai consenti avant de faire ma présente demande d'aide sociale :				
☐ une vente par acte du :				
☐ une donation en espèces par acte notarié ou déclaration fiscale du :				
☐ une donation d'un bien immobilier par acte du :				
Joindre une copie de l'acte ou de la déclaration si celui-ci a moins de 10 ans à la date de la présente demande				
Je certifie sur l'honneur :				
 L'exactitude de tous les renseignements figurant sur le présent dossier, Avoir pris connaissance des conséquences de l'admission à l' Aide sociale, notamment des sanctions encourues en cas de déclaration inexacte ou incomplète. 				
Je m'engage à fournir toutes les pièces justificatives qui me seraient demandées.				
Je suis informé(e) que les agents des administrations fiscales sont habilités à communiquer aux services du Conseil général les renseignements qu'ils détiennent et qui sont nécessaires pour instruire ma demande d'aide sociale.				
Je suis informé(e) que le Président du Conseil Général peut solliciter auprès des organismes et administrations compétentes, toute évaluation de mon patrimoine, notamment cadastral.				

Signature du demandeur (ou autre *à préciser*)

FICHE D'OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Utilisation facultative par le demandeur et / ou sa famille.

Dans un souci d'améliorer la qualité de la prise en charge de la personne ou d'en raccourcir les délais, nous vous remercions d'indiquer toute information complémentaire ne figurant pas dans le présent dossier.

OBSERVATION DU DEMANDEUR ET / OU DE SA FAMILLE				
MAIRIE – CENTI	RE COMMUNAL D'ACTION S	OCIALE		
_				
Date de dépôt du dossier en Mairie :				
Date de depot du dossier en Maine.				
motivé du Maire ou du C.C.A.S. :				
Inotive du Maire ou du C.C.A.G				
	Ale			
	Signature du Maire			